

Pour savoir où aller, nous devons connaître d'où nous venons!

Jocelyn Fournier D.M.V. ret., M. Sc.

Beaupré, Qué.

Introduction

Il y a lieu de penser que l'adage ci-haut titré est déjà ancré dans l'esprit de plusieurs citoyens prudents et peu familiers avec le dossier de la forêt.

Le Ministère ayant pu ajouter quelques notes dans l'état des lieux de plusieurs des thématiques mentionnant entre autres avoir pris acte des informations d'origine médiatique circulantes au fil des années aurait mieux situé le citoyen dans la présente & bienvenue invitation de démarche de réflexion.

A défaut, il faut garder à l'esprit que les personnes intéressées par l'avenir de notre propriété collective qu'est la forêt ont pu bénéficier au fil du temps d'autres sources d'informations à caractère public provenant tantôt d'enquêtes journalistiques, de Commissions ou publications notamment de l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) portant sur le sujet de la gestion de la forêt et sa biodiversité. Ne pas prendre en considération ces résultats de recherche et informations publiques alimentant les citoyen.nes ne ferait que renforcer l'opinion des nations autochtones et des québécois sur un manque de volonté ministérielle envers un changement de culture de ses valeurs.

Pour donner suite à l'invitation de Mme la ministre Blanchette-Vézina, un contexte générique est présenté *a priori* afin d'épauler 9 suggestions de solutions visant à adapter nos forêts aux défis du futur.

Retombées économiques de l'exploitation forestière démythifiées

Vous me permettrez de développer un peu plus l'état sommaire des lieux présenté par le ministère dans le thème 4 « Développement économique & retombées régionales » afin de bien saisir l'impact de l'industrie forestière dans l'économie québécoise.

La majorité des données et analyses présentées proviennent de l'étude exhaustive des chercheurs B. Schepper et A. Bégin de l'IRIS qui, pour mener à bien leur exercice, ont procédé à plus de 200 demandes d'accès à l'information à des organismes et ministères ¹.

Il faut se rappeler que la forêt occupe le 1/3 de la surface du globe et la forêt boréale canadienne représente le tiers de la forêt boréale de la planète².

Au Québec, le PIB de l'ensemble de l'industrie forestière se situait en 2018 à 6,3 G\$. Le poids de l'industrie passe de 2,63 à 1,71 % du PIB entre 1997 & 2018. L'industrie de la fabrication du papier est celle qui connaît les plus grandes baisses depuis 1997, diminuant de plus de la moitié pour se situer à 0,73 % en 2018. Plus de 80% de la baisse de la part du PIB provient de la baisse des activités de l'industrie de la fabrication du papier.

Selon des observateurs, c'est la « spécialisation importante des producteurs québécois dans les créneaux de production de première transformation à faible valeur ajoutée » qui aurait exposé les producteurs québécois à la concurrence internationale. Cette conclusion était d'ailleurs partagée par le Bureau du forestier en chef en 2013^{1, p.5}.

Allant de pair avec la diminution du PIB, il y a eu diminution importante des emplois salariés depuis le tournant du millénaire, qui sont passés, pour l'ensemble de l'industrie, de plus de 94 000 en 2001 à 59 900 emplois salariés en 2018. Entre 2001 et 2018, les emplois dans l'industrie de l'exploitation forestière ont baissé de 53 % alors que ceux de la fabrication du papier ont connu une baisse de 37 % et ceux de la fabrication du bois de

27%^{1, p. 5}. Une des manières d'évaluer l'effet des pertes d'emplois dans l'industrie de l'exploitation forestière est de calculer les dépenses réelles en forêt du MFFP par emploi de ce secteur. Les dépenses réelles en forêt par le ministère sont passées de 32 000 \$ par emploi en 2001 à environ 50 000 \$ en 2010. En 2018, ce montant atteignait près de 60 000 \$ par emploi. Cette hausse s'explique par la baisse des emplois dans le secteur forestier; elle reflète les efforts du gouvernement pour améliorer la situation, sans pour autant produire de résultats concrets^{1, p. 6}.

Du point de vue des subventions, l'industrie de la foresterie et de l'exploitation forestière utilise plus de 3.5 M\$ de subventions par tranche de 100 M\$ de dépenses d'exploitation, alors que les industries de la fabrication du bois et du papier n'en utilisent aucune. Quant à elle, l'industrie de la chasse, pêche et piégeage demande des subventions de l'ordre de 0.4 M\$ par tranche de 100 M\$ de dépenses d'exploitation alors que la demande de l'industrie de l'extraction minière, pétrole & gaz est de 0.35 M\$. L'industrie de la foresterie et de l'exploitation forestière coûte à l'État 1.6 M\$ par tranche de 100 M\$ de dépenses alors que les autres industries rapportent à l'État entre 2,1 et 4,3 M\$^{1, p. 21}.

En sus de l'information fournie dans l'état des lieux sur la contribution de la forêt au développement & à la décarbonation de l'économie (thème 4), les auteurs Schepper et Bégin s'appuie sur la même étude du MFFP publiée en mai 2019 pour mentionner qu'il est estimé que de 17 % des municipalités québécoises n'ont aucune forme de dépendance avec le secteur forestier alors que pour 69% des municipalités, la dépendance est faible (entre 0 et 10% des emplois dans ce secteur). Les régions du Bas-St-Laurent, de Chaudière-Appalaches & Abitibi-Témiscamingue ont plus de 20 municipalités légèrement ou très dépendantes à l'industrie^{1, p. 7}.

Le nombre d'entreprises par secteur de l'industrie forestière est demeuré relativement stable entre 2000 et 2015. Il se situe en moyenne autour de 3 300 pour le secteur de l'exploitation forestière, 1 830 pour l'industrie du bois et de 320 pour l'industrie des pâtes et papiers pour un total moyen de 5 450^{1, p. 10}.

Pour l'ensemble de l'industrie forestière, celle de l'exploitation forestière a le moins contribué aux prélèvements de l'État. En fait, sur toute la période, elle a reçu en moyenne plus de crédits d'impôt qu'elle n'a versé de prélèvements fiscaux (-8 M\$)^{1, p. 14}. L'exploitation forestière et, plus indirectement, l'ensemble de l'industrie forestière profitent de nombreuses aides gouvernementales. L'industrie forestière n'est pas un moteur fiscal aussi important que ce qui en est souvent dit. Selon les données officielles du ministère des Finances, les retours en redevances et impôts sur le revenu restent d'une importance relativement faible, et ce calcul ne tient pas compte de nombreux rabais, prêts à faible taux d'intérêt, programmes d'aides et subventions dont bénéficie l'industrie. Certaines aides sont indirectes et participent à l'exécution du rôle de protection de la forêt par l'État; d'autres sont plus directes et favorisent le maintien de l'industrie^{1, p.18}.

La norme Forest Stewart Council (FSC) menacée

Ce rôle de protecteur joué par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFPQ) doit cependant être pris avec un bémol. En effet dans un rapport de 2017 qui évaluait si le ministère gérait les travaux sylvicoles de manière adéquate, le VGQ indiquait entre autres que plusieurs objectifs de la stratégie d'aménagement durable des forêts manquent de précision. Ce constat faisait suite à un autre rapport du VGQ de 2016 qui s'inquiétait de la capacité du MFFP à exercer un leadership dans la protection de la faune^{1, p.4}. Un avis du Forestier en chef avait été émis en 2014 à l'effet que plusieurs zones de la forêt boréale où se déploient de nouvelles aires forestières sont névralgiques pour le rétablissement du caribou forestier, une espèce emblématique du Québec. Il a été démontré que les stratégies d'aménagement forestier en place risquent fortement de nuire à l'autosuffisance de cette population au Québec au cours des prochaines décennies^{1, p. 21}.

Alors que cet important enjeu ne fut que timidement pris en compte dans les années qui ont suivi, rappelons que le gouvernement a créé en réponse aux pressions légitimes des environnementalistes & citoyens la Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards dont le rapport

final produit en août 2022³ est le fruit d'un travail exhaustif et consciencieux de la part des commissaires. En sus de ses 35 recommandations, ce rapport renseigne sur les intérêts particuliers des premières nations ainsi que sur les attentes et opinions de la population générale.

Il est important de souligner que les représentants du secteur forestier reconnaissent le problème de précarité du caribou et admettent que les dérangements anthropiques, incluant les prélèvements de la matière ligneuse, contribuent à la détérioration de l'habitat. Ils sont aussi conscients qu'ils ont une responsabilité dans la préservation du caribou liée entre autres au maintien des certifications forestières^{3, p.47}.

Rappelons qu'au Québec, les lois et règlements qui encadrent la gestion des forêts sont stricts et ont pour fondement l'aménagement durable, ce qui n'est pas le cas dans tous les pays. Au Québec, 90% des forêts publiques aménagées sont certifiées selon un système reconnu à l'échelle internationale. Il s'agit d'un des taux les plus élevés au monde^{4, p. 3}.

La Commission a constaté de son côté que le gouvernement est conscient, depuis plus d'une vingtaine d'années, des problèmes qui affectent le caribou forestier et montagnard^{3, p.33}. Sa première recommandation porte sur l'urgence d'agir et de procéder le plus rapidement possible à la mise en œuvre d'une stratégie de protection et de rétablissement du caribou forestier^{3, p. 34}.

Cette stratégie tardant à venir, Il ne faudrait pas attendre que l'enjeu du non-respect de la certification FSC au Québec soit judiciairisée. Comme le pensent des militants environnementalistes roumains, le géant IKEA n'aura pas de difficulté à acheter du bois certifié FSC provenant de parcs nationaux, forêts primaires, anciennes ou encore issu de coupes rases tant que la Roumanie ne soit pas traduite par la Commission Européenne devant la cour de justice de l'Union Européenne^{5, Min : 25}.

Mesurage du bois décrié par des lanceurs d'alertes

En 2004, le rapport Coulombe remettait en cause la fiabilité du système de mesurage aux mains de l'industrie et appelait à une augmentation de la quantité et de la rigueur des contrôles de l'État mais 17 ans après, la situation s'est détériorée selon les sources de l'émission « Enquête » du 9 mars 2021. Québec s'en remet à la bonne foi des mesureurs embauchés par les usines et depuis quelques années, il y a eu relâchement des normes de mesurage en faveur de l'industrie ^{6, Min. : 35}.

Probable coïncidence mais il est demeure troublant de lire l'article publié par le Ministère quelques semaines après la parution de l'émission « Enquête » stipulant que le gouvernement détermine les méthodes de mesurage et s'assure que les volumes récoltés sont mesurés et facturés équitablement, en totalité et à leur juste valeur marchande ^{7, p. 3}. Il y a un écart dans la plupart des mesurages pouvant aller jusqu'à 20-25 % en faveur de la compagnie. Selon les lanceurs d'alertes, le système de mesurage a 2 fonctions : établir ce que la compagnie doit payer à titre de redevances à l'État et connaître la capacité de production de la forêt. La paie versée par la compagnie aux entrepreneurs forestiers relève aussi des mesures de bois livré ^{6, Min : 33}. « L'an dernier (i.e. en 2020), le bois coupé sur les terres publiques a rapporté la majeure partie des revenus du ministère qui étaient de 337 M\$ tandis que ses dépenses s'élevaient à 873 M\$, il est donc dans le rouge pour plus d'un demi- milliard ^{6, Min : 39} ».

Selon une lanceuse d'alertes retraitée du Ministère, les commandes en bas de l'échelle se concentrent sur la façon de servir l'industrie; des ingénieurs refusent d'apposer leur signature professionnelle sur les documents parce que le travail est bâclé ^{6, Min : 16}.

Face à de tels constats, l'Ordre des Ingénieurs Forestiers (OIFQ) a fait une enquête sur la pratique de ses membres avec les conclusions suivantes : ingérence politique, décisions émanant du bureau du sous-ministre sans consultation régionale, surcharges de travail, commandes décosues, pressions de l'industrie forestière, manque d'imputabilité et lourdeur administrative. Cette enquête fut financée par le Ministère qui a demandé que l'on retire son nom du rapport voyant ses conclusions.

François Laliberté, président de l'OIFQ, mentionne que le gouvernement doit prendre acte de ces conclusions car il est responsable de la gestion de nos forêts et de notre patrimoine^{6, Min : 17}.

Meilleur encadrement de la planification des chemins forestiers

Tel que mentionné dans le sous-thème 3 de l'aménagement durable et la productivité des forêts, le réseau des chemins multiusages des forêts du domaine de l'État s'étend sur plus de 470 000 km.

Tel que mentionné dans l'émission « Enquête » de mars 2021, il se construisait il y a une quinzaine d'années entre 4 et 5 000 km de chemins par année et depuis, la situation n'a fait qu'empirer^{6, Min : 8}. « L'impact des chemins est souvent plus important que les coupes forestières et pour l'industrie forestière, ça représente une perte, ces milliers de kilomètres ne pourront être récoltés dans le futur^{6, Min : 6} ». Outre les enjeux politiques et économiques, il reste que la construction effrénée des chemins a un impact sur la biodiversité et les espèces en péril, un territoire quadrillé facilite l'accès aux prédateurs^{6, Min : 10}. Selon Gérard Szaraz, ex-forestier en chef, même si absence de déforestation, le territoire est stable, ce qui s'apparente à la gravité, c'est son morcellement^{6, Min : 8}. Contrairement à l'Ontario et aux E.U. qui ont encadré la construction de chemins forestiers, le Québec tarde à le faire^{6, Min : 11}.

Dans les attentes citées des participants, la Commission indépendante sur les caribous rapporte que le Conseil régional de l'environnement du Bas-St-Laurent informe que la multiplication des chemins forestiers a été identifiée comme un facteur à limiter dans le cadre d'une stratégie de rétablissement puisque favorisant le déplacement des prédateurs du caribou. C'est en ce sens que la Fédération des chasseurs et des pêcheurs du Québec souhaite que le gouvernement du Québec « s'investisse dans le développement d'une stratégie de gestion des chemins multiusages » afin que puissent cohabiter activités économiques des régions et rétablissement du caribou^{3, p.23}.

Sous le thème 3 « Conciliation des usages », il est mentionné que les tables locales de gestion des ressources et du territoire (TLGIRT) sont mises en place afin d'assurer une prise en compte des intérêts et des préoccupations des personnes et organismes concernés par des activités d'aménagement forestier planifiées, de fixer des objectifs locaux d'aménagement durable des forêts et de convenir des mesures d'harmonisation des usages. Tous les plans d'aménagement forestier intégré (PAFI) peuvent contenir des mesures d'harmonisation qui découlent de ces différents mécanismes de participation. Les mesures d'harmonisation des usages (MHU) peuvent modifier la planification forestière, le traitement sylvicole, la délimitation du secteur d'intervention ou, notamment, la localisation d'un chemin principal.

La liste des personnes ou organismes invités à participer aux TLGIRT fait toutefois abstraction aux organismes de protection de la nature et aux citoyens connaissant les enjeux potentiels locaux de biodiversité du territoire, qu'ils relèvent du règne animal ou végétal.

Perte de la possibilité forestière

En lien avec les aires protégées, la surface du territoire québécois passera à 30% en 2030 afin de respecter les engagements gouvernementaux alors qu'elle était de 17% en 2023. Cette superficie en moins de territoire aménageable ne doit cependant pas être considérée comme une perte de revenus mais plutôt comme une contribution supplémentaire à l'économie des régions grâce aux activités lucratives des autres usages (pourvoires, zecs, acériculture, chasse etc.) qui y sont pratiquées.

Le Bureau du forestier en chef mentionne le 1^{er} septembre 2023 que 1.5 millions d'hectares (ha) de forêt ont brûlé à l'été 2023. Diffusé à une date ultérieure alors que les incendies s'étaient poursuivis, le téléjournal avec Céline Galipeau, épisode du 9 avril 2024, fait plutôt état de 5 millions ha de superficie brûlée. Les chiffres rapportés par le FEC étaient déjà exceptionnels par rapport aux données historiques.

Pour donner une idée de l'ampleur des feux de forêts récents, l'information fournie à la page 5 du thème « Aménagement durable et Productivité des forêts » renseigne que 180 000 ha (1 800 Km² ainsi convertis selon le ratio de 100 ha au km²) de superficie nette disponible pour l'aménagement est récoltée annuellement. Les feux de l'été 2023 auraient ainsi brûlé plus de 10 fois la récolte annuelle prévue de forêt aménageable. Vous me permettez avoir de la difficulté à me retrouver et interpréter mais pour fin de comparaison à partir du tableau de la même thématique, une échelle à base de 5 millions faisant référence à la superficie, est utilisée.

Comme tenu de l'augmentation de la fréquence des épisodes et de la sévérité des canicules et/ou sécheresses suite au réchauffement, il y a lieu de prévoir que les feux de forêt contribueront à aggraver de plus en plus la perte de la possibilité forestière.

En cette ère de nouvelle gestion de la forêt publique à implanter où la surface aménageable est appelée à diminuer, il faudrait que soit prise en compte, tel que rapporté par la commission^{3, p.24}, la monétisation du bilan carbone issu de la conservation des forêts matures. Étant donné que l'aménagement forestier se poursuivrait en même temps, il faudrait prendre en compte la dette carbone générée lors de la récolte. Pour optimiser le calcul du stockage du carbone par les forêts matures, il faudrait y inclure la période de « remboursement » alors que la forêt aménagée devient émettrice de carbone durant les premières décennies, d'où l'importance de protéger les forêts matures^{3, p. 27}.

Intéressants résultats de recherche fondamentale sur la forêt boréale à se rappeler

Il est intéressant d'apprendre qu'au cours des dernières années, le Forestier en chef a réalisé des études portant sur l'adaptation de la forêt aux changements climatiques (c. c.). Aussi, il est apprécié qu'il ait mentionné dans son conseil livré à la ministre le 1^{er} septembre dernier que la Stratégie d'adaptation aux c. c. est à venir de même que celle pour les caribous forestiers et montagnards alors que les consultations à leur égard remontent respectivement à 3 et 2 années.

Le projet pilote en cours sur la forêt couvrant la région du Saguenay-Lac St.-Jean est porteur d'espoir puisque, dans le cas du scénario climatique le plus probable, il serait possible de mitiger plusieurs des effets négatifs à condition de revoir la manière d'aménager nos forêts. Il est réconfortant de constater que d'autres études à caractère plus fondamental sont également en cours². Certaines de ces études ont débuté en 2015 alors que d'autres se prolongeront jusqu'en 2035. A titre d'exemples de modèles cherchant à mieux comprendre la physiologie de la forêt, voici quelques résultats préliminaires provenant de la Station de recherche forestière de Val Cartier et de celle de la forêt Montmorency :

- Débourrement devancé de 2 à 3 jours de l'épinette blanche en présence d'une température supérieure de + 2 °c;
- Meilleur synchronisme de l'éclosion des larves de la tordeuse & le débourrement;
- Enlèvement de 30 à 40 % du peuplement (coupes partielles) favorise les essences résineuses durant les 30 premières années du réchauffement;
- Stress hydriques prolongés menacent la survie du sapin baumier.

Ces travaux et autres dans des stations de recherche au Canada et aux E.U. permettront d'envisager et mieux comprendre les nouveaux défis liés au réchauffement que la forêt boréale aura à surmonter dans les décennies à venir.

Suggestions de solutions visant à adapter nos forêts aux défis du futur.

Ces suggestions sont présentées dans un contexte où il fut démontré que l'industrie forestière a besoin de l'État pour se maintenir en même temps que ce dernier joue son rôle de protecteur de la ressource collective.

Comme le mentionne le Forestier en chef, la sylviculture est le seul outil qui permettra de modeler graduellement la forêt pour l'aider à faire face aux nouveaux défis. Bien que l'information fournie sur les différentes thématiques de la démarche de réflexion ne renseigne pas sur les budgets récents, il y a lieu de penser que les budgets jadis consacrés à la sylviculture et aux activités des pépinières (plus de 200 M\$ annuellement entre 2013 et 2019 rapportés par l'IRIS) ont probablement été augmentés depuis.

Pour mener à bien l'implantation graduelle de la forêt de demain selon une stratégie d'aménagement différenciée dans l'espace, la culture des valeurs doit changer au sein du Ministère. Tel que rapporté dans le rapport final de la Commission indépendante sur les caribous, l'Ordre des ingénieurs forestiers et d'autres organisations dont la CSN soulignent également l'importance d'un virage valeur, d'une vision globale de la forêt qui tiendrait compte des multiples usages possibles^{3, p. 21}.

Afin de faire en sorte que les présentes pertes en redevances diminuent ainsi que de palier à l'absence d'une contre-partie environnement aux tables « TLGIT », certaines des suggestions suivantes font appel à une gestion ministérielle plus serrée et ce, dès maintenant.

Voici :

1. Retour du mesurage du bois et de sa vérification dans les mains du ministère;
2. Le mesurage du bois doit être fait sur le territoire de la récolte, avant le transport à l'usine;
3. Suivi ministériel et analyse de la performance des travaux de sylviculture sur la productivité de la forêt à partir de données LIDAR,

- satellites et analyse des retombées économiques régionales de tels travaux;
4. Invitation d'une personne avec domicile régional connaissant les enjeux locaux environnement - biodiversité à s'asseoir aux tables TLGIRT sur recommandation de candidatures par les MRC;
 5. Invitation d'un représentant.e d'organismes provinciaux de protection de la nature ou son délégué à s'asseoir aux tables TLGIRT;
 6. Créer une équipe permanente au sein du Ministère pour comptabiliser et monétiser le stockage du carbone dans les forêts non-exploitées des parcs nationaux et aires protégées et ultérieurement, dans les forêts primaires ou âgées sous aménagement;
 7. Aplanir les difficultés d'harmonisation avec les autres utilisateurs du territoire et étendre à l'extérieur du Bas-St-Laurent et Gaspésie les aires d'intensification de la production ligneuse;
 8. Encourager les coupes partielles (enlèvement de 30 à 40 % du peuplement) successives incluant la récupération de la biomasse via un programme d'assistance financière durant les premières années;
 9. Encourager via assistance financière les exploitants forestiers à se déployer hors région d'attache pour permettre la récolte de la totalité du bois brûlé afin qu'il ne devienne inapte à la transformation.

Références

1. Bertrand Schepper & Alexandre Bégin, Portrait de l'industrie forestière au Québec : une industrie qui a besoin de l'Etat, 15 octobre 2020, Institut de recherche et d'informations socio-économiques, PDF ISBN 978-2-924727-95-9.
2. A quoi ressemblera la forêt du futur? 9 octobre 2021, Saison 51, Émission La Semaine Verte.
3. Rapport final de la Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards, 19 août 2022, ISBN (version PDF) : 978-2-550-92663-4.
4. La forêt démystifiée: mieux comprendre la certification forestière, 19 juillet 2022, Archives des nouvelles relatives à Forêts, Faune et Parcs.
5. Ikea : le seigneur des forêts, Les Grands Reportages, consulté le 12 avril 2024.
6. L'argent pousse dans les arbres, 9 mars 2021, Émission Enquête, You Tube-Radio-Canada Info.
7. La forêt démystifiée : mieux comprendre le mesurage du bois, 15 avril 2021, Archives des nouvelles relatives à Forêts, Faune et Parcs.